

Étapes du programme pour nourrissons et enfants en bas âge

Vue d'ensemble des démarches que votre famille peut entreprendre dans le cadre du programme pour nourrissons et enfants en bas âge



PREMIÈRES ÉTAPES : COMMENCER

1

Orientation

- Toute personne, y compris un parent, ayant des inquiétudes au sujet de votre enfant peut l'orienter vers le programme pour nourrissons et enfants en bas âge.
- Les orientations peuvent être faites par téléphone, par fax, par écrit ou en personne auprès de l'agence locale des services de développement des enfants (CDSA).
- Dès réception de la demande, un coordinateur des services d'intervention précoce sera chargé d'aider votre famille.

2

Premiers contacts

- Vous aurez d'abord un premier contact avec un coordinateur de services et d'autres membres du personnel de la CDSA qui vous poseront des questions sur votre enfant, son développement et ses antécédents médicaux.
- Ces premières rencontres nous permettront de connaître vos préoccupations et vos priorités en tant que famille, les points forts actuels de votre enfant et les domaines à améliorer, ainsi que les réussites et les difficultés que vous pouvez rencontrer au quotidien.

3

Évaluations et bilans

- Pour déterminer si votre enfant est éligible aux services du programme pour nourrissons et enfants en bas âge, une évaluation de ses capacités actuelles peut être réalisée.
- Les informations recueillies lors du bilan mettent en lumière les points forts de votre enfant ainsi que les domaines de développement qui pourraient bénéficier d'une intervention précoce.

PROCHAINES ÉTAPES : SERVICES

4

Plan de services familiaux individualisés (IFSP)

- Une fois l'éligibilité de votre enfant au programme reconnue, un coordinateur de services vous accompagnera dans l'élaboration d'un IFSP.
- L'IFSP initial doit être élaboré dans les 45 jours suivant l'orientation.

5

Prestation de services

- Votre enfant bénéficiera des services décrits dans l'IFSP.
- Les services énumérés dans l'IFSP doivent commencer au plus tard 30 jours après l'élaboration du programme et sa signature par la famille.

6

Révisions de l'IFSP

- Il se peut que les aides et les services soient ajustés en fonction de l'évolution des besoins de votre enfant et de votre famille.
- L'IFSP sera revu au moins tous les six mois pour garantir qu'il reflète toujours vos priorités ainsi que les besoins de votre enfant et de votre famille.
- Vous pouvez demander une modification ou une révision de votre IFSP à tout moment.

7

Transition

- Les enfants sortent du programme pour nourrissons et enfants en bas âge lorsqu'ils ne sont plus éligibles ou lorsqu'ils atteignent l'âge de trois ans.
- Les plans de transition sont décrits dans l'IFSP.

ÉTAPES À VENIR : SORTIE DU PROGRAMME

Les parents peuvent aller à leur propre rythme, interrompre la détermination de l'éligibilité ou se retirer du programme à tout moment.

